

**SYNDICAT MIXTE D'ETUDES
POUR LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU
DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE**

**SEANCE PLENIERE DU COMITE SYNDICAL DU 6 FEVRIER 2002
PROCES - VERBAL**

MEMBRES DU COMITE SYNDICAL PRESENTS

Monsieur BANDEL Jean-Didier	Conseiller Communautaire de la Communauté Urbaine de Bordeaux
Madame CARLE de la FAILLE	Conseillère Communautaire
Monsieur CARTI Michel	Conseiller Communautaire de la Communauté Urbaine de Bordeaux
Monsieur CHAUSSET Gérard	Conseiller Communautaire
Monsieur FLORIAN Nicolas	Conseiller Général
Monsieur PUJOL Patrick	Vice-Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux
Monsieur TRUPIN Guy	Maire de Villenave d'Ornon Questeur Assemblée Départementale
Monsieur TURON Jean-Pierre	Maire de Camblanes et Meynac Conseiller Communautaire Maire de Bassens

MEMBRES EXCUSES

Monsieur BROY Claude	Conseiller Général de la Gironde Président du Syndicat Mixte
Monsieur DUCHENE Michel	Conseiller Général
Monsieur LECAUDEY Yves	Vice-Président du Conseil Général
Monsieur RENARD Alain	Vice-Président du Conseil Général

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

Monsieur RICHEUX Jacques	Paierie Départementale
Monsieur LADURELLE Christophe	Conseil Général de la Gironde
Madame BRICHE Nathalie	Conseil Général de la Gironde
Monsieur JUTAND Christophe	Agence de l'Eau Adour Garonne
Monsieur BOURGOGNE Pierre	Communauté Urbaine de Bordeaux
Monsieur de GRISSAC Bruno	SMEGREG
Madame PALAU Joëlle	SMEGREG

En l'absence de Monsieur Claude BROY, Président du Syndicat Mixte, la séance est ouverte à 9h15 par Monsieur Jean-Pierre TURON, vice-Président, et qui présidera la réunion à ce titre.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1/ Procès-verbal de la réunion du comité syndical du 05/12/01 ;
- 2/ Programme d'étude et d'investigation - création de postes ;
- 3/ Budget primitif 2002 ;
- 4/ Point sur le SAGE ;
- 5/ Questions diverses.

1/ Procès verbal de la réunion du Comité Syndical du 05 décembre 2001

Il n'y a pas d'observation sur le procès-verbal. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

2/ Programme d'étude et d'investigation - création de postes

Les projets retenus lors du débat d'orientation budgétaire sont présentés par Monsieur de Grissac.

2.1 - Nappe alluviale de la Garonne

Le programme d'étude est adopté avec notamment la réalisation d'un pompage de longue durée de six mois et une étude complémentaire sur l'origine de l'ammonium.

Toutefois, il est demandé que la compatibilité du projet d'exploitation de la nappe des alluvions avec la zone Natura 2000 locale soit vérifiée avant le lancement effectif de ces investigations.

Leur coût est estimé à 130 00 € TTC et une participation de l'Agence de l'Eau Adour Garonne à hauteur de 40 % du montant est attendue.

2.2 - Substitution de ressource dans l'Entre deux Mers

Il s'agit de définir les infrastructures à créer pour permettre à la fois :

- la substitution de ressources nécessaires à la préservation de la nappe Eocène ;
- la résolution des problèmes ponctuels de qualité d'eau potable sur les unités de distribution en dépassement des limites de qualité, notamment pour le fluor.

Un schéma sera élaboré sur un territoire englobant les communes de Créon, Haux, St Genès de Lombaud, Paillet et les syndicats d'eau potable de Carbon-Blanc, Latresne, Bonnetan, Langoiran, Targon, Baurech et Camblanes.

A noter que ce schéma ne se limitera pas à une substitution à partir des alluvions de Garonne en rive droite mais intégrera toutes les possibilités d'apport d'eau depuis la rive droite.

Cette étude est estimée à 55 000 € TTC. Son financement serait assuré par le Syndicat Mixte, l'Agence de l'Eau (40 % du TTC) et des fonds de concours des communes ou syndicats connaissant des problèmes de qualité. (30 % du montant de l'étude relatif à leur territoire pourrait être le montant de ces fonds de concours).

2.3 - Nappe alluviale de l'Isle

Compte tenu du coût d'une étude détaillée des capacités de la nappe alluviale, estimée à 259 000 € TTC pour la partie aval de Coutras, il est décidé d'entreprendre préalablement une analyse détaillée de la biographie existante.

La décision de lancer l'étude complète sera prise au vu des résultats de cette analyse préalable.

2.4 - Suppression de captages dans la vallée de l'Isle et transfert vers le nord-est

Cette hypothèse, comme la précédente, pourrait constituer une alternative partielle au projet « Galgon ».

La proposition d'étude vise à vérifier la possibilité de transférer tout ou partie des prélèvements des Syndicats de Guîtres et du Cubzadais Fronsadais réalisés sur leurs captages dans l'Eocène au droit de la vallée de l'Isle vers le nord ; le SAGE identifiant une zone non déficitaire dans l'Eocène au nord.

Seule la phase relative à l'étude de la faisabilité hydrogéologique de ce transfert, estimé à 36 000 € TTC, sera réalisée en 2002 avec la participation attendue de l'Agence de l'Eau Adour Garonne (40 % du montant TTC).

2.5 - Usages piscicoles à Saint Seurin sur l'Isle

Le projet présenté consiste à étudier les possibilités de rationalisation des usages d'eau de l'Eocène par les piscicultures du CEMAGREF et de la société des Ecloseries de Guyenne, puis dans un deuxième temps, de substitution de ressource.

Sachant que les prélèvements sur le forage concerné sont supérieurs aux volumes autorisés, il est jugé que ce problème est d'abord du ressort des services de l'Etat en charge de la police de l'eau.

Le projet d'étude n'est donc pas retenu mais les services du Syndicat Mixte sont autorisés à prêter assistance aux intéressés pour l'élaboration des cahiers des charges des études à réaliser.

2.6 - Investigation sur la géologie et l'hydrogéologie du Médoc avec l'Université de Bordeaux .

Il est proposé de poursuivre la coopération avec l'Institut Egid Bordeaux 3 pour l'amélioration des connaissances de l'hydrogéologie du Médoc.

Pour l'année 2002 est fixé l'objectif d'identifier et de quantifier les ressources exploitables sur le Médoc, notamment pour compléter ou se substituer aux ressources actuellement utilisées, et ce à l'échelle du 1/100 000è.

Pour ce faire, l'inscription d'un crédit de 45 000 € et proposé pour des investigations comprenant :

- des acquisitions de données géologiques : levés de terrains et diagraphies ;
- des acquisitions de données piézométriques : levés pour établissement de cartes et suivi en continu sur une dizaine d'ouvrage ;
- des acquisitions de données géochimiques.

Une aide de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne est attendue à hauteur de 40 %.

2.7 - Nouvelles investigations et créations de postes

Les nouvelles investigations proposées concernent la maîtrise des usages et les économies d'eau qui constituent un des enjeux majeurs du SAGE et dans tous les cas un préalable aux substitutions de ressource.

Des économies d'eau peuvent être envisagées sur les réseaux de distribution et sur les usages, qu'ils soient publics ou privés, collectifs ou non pour ces derniers. Enfin, des progrès sont aussi possibles par modification des comportements.

Des savoir-faire existent dans ces différents domaines. Compte tenu de l'efficacité des expériences menées, il est proposé de créer deux postes pour la promotion et le suivi de la mise en œuvre d'une politique volontariste en la matière.

Compte tenu :

- de l'augmentation des charges de fonctionnement qui résulterait de ces recrutements ;
 - de l'absence de sollicitation officielle de la part des partenaires associés et de la Commission Locale de l'Eau pour que le Syndicat Mixte s'investisse sur ces thématiques ;
- ces propositions de recrutements sont jugées prématurées tout au moins pour celle concernant les économies d'eau.

En revanche, la création d'un poste administratif permettant au Directeur de consacrer plus de temps à des missions techniques est jugée utile. Le Président est donc autorisé à créer un poste de rédacteur et à procéder au recrutement correspondant mais sans location de nouveaux locaux.

3/ Budget primitif 2002

Les modifications apportées au programme d'étude et aux projets de recrutement nécessiteraient que le budget soit repris.

Considérant que ces ajustements pourront être réalisés à l'occasion d'une décision modificative, le Comité Syndical adopte à l'unanimité le projet de budget primitif qui lui a été présenté.

4/ Point sur le SAGE

Il s'agit d'une simple information des membres du Comité Syndical sur l'avancement des travaux de la Commission Locale de l'Eau (CLE) et de ses groupes de travail.

Sont présentés :

- les valeurs des volumes prélevables par nappe qui seront soumises à la validation de la CLE lors de sa prochaine réunion ;
- des mécanismes de calcul de redevance qui pourraient être envisagés pour le département.

Ce rapport ne donne pas lieu à une délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.